

Protocole sécurité sur les épreuves de parapente FFVL

Ce document a pour objectif de guider les organisateurs et en particulier les directeurs d'épreuve à préparer et organiser la chaîne de sécurité sur les épreuves qu'ils organisent.

Définition de la chaîne de sécurité

La chaîne de sécurité inclut l'ensemble des moyens humains et logistiques nécessaires pour la prise en compte efficace et rapide d'un accident survenant sur une épreuve de vol libre.

Le responsable de la chaîne de sécurité est par défaut le directeur d'épreuve.

Sur certaines compétition importantes (notamment les épreuves de catégorie 1 CIVL) un directeur de la sécurité est nommé qui est spécifiquement en charge de la chaîne de sécurité (le DE ne gère plus alors que les aspects sportifs).

Une fois qu'une manche de vol libre est en cours la chaîne de sécurité doit être active, la plus efficace possible et permanente.

En quoi consiste-t-elle ?

Partout en France la procédure de déclenchement des secours repose sur la mobilisation de la sécurité civile : l'appel au 112

La chaîne de sécurité repose sur les moyens et les actes suivants :

- le DE définit et communique aux pilotes et à l'organisation la fréquence pilote et au moins un numéro de tél mobile ou il pourra être joint pendant la course
- les pilotes (qui ont tous réglementairement une radio et sont tous sur la même fréquence pilote)

Lorsqu'un accident survient :

- les pilotes donnent l'alerte ou bien par radio ou bien par tél (cela peut être le pilote accidenté lui-même) selon la gravité perçue les pilotes peuvent et doivent : relayer l'info au DE ou bien si nécessaire, avant même cela, appeler eux même le 112 pour obtenir une prise en charge plus rapide (hélicoptère).
- le DE doit toujours se donner les moyens d'être en écoute sur la fréquence et si momentanément il ne peut pas il peut idéalement déléguer cette écoute pendant la période où il n'est pas disponible (e.g. redescende du décollage dans un secteur où la radio passe mal)
- Lorsque le DE est informé d'un événement, il doit décider quoi faire et voici la procédure de décision :

- 1 – **Connaitre la gravité de l'évènement (Incident ou accident) et sa localisation**
- 2 – **Si c'est un accident qui nécessite un secours externe le DE appelle le 112 dès que possible et donne les informations suivantes :**

- Je suis « untel », directeur d'une épreuve de parapente, un pilote est tombé pendant la manche, est blessé ou peut être blessé. Le DE est interrogé par l'opérateur du CODIS/SDIS (112) qui vas lui demander : la localisation précise ou approximative de l'accident, la gravité des blessures de la victime, l'identité de l'appelant, le numéro sur lequel le rappeler et toutes informations supplémentaire utile.
- Si la localisation communiquée est approximative, le DE et la chaine de sécurité restent mobilisés pour déterminer plus précisément le lieu de l'accident et en particulier les coordonnées GPS.
- Ces coordonnées peuvent être relevées et transmises par un pilote évoluant à proximité ou posé auprès de la victime
- A défaut elles peuvent être trouvée au moyen de la géolocalisation en direct (si elle est déployée sur l'épreuve) ou encore grâce au lien de géolocalisation personnel du pilote si celui-ci l'a renseigné dans sa fiche individuelle d'inscription en ligne et utilisé un tracker individuel.
Le lien vers le système de géolocalisation individuel peut être trouvé dans le fichier Excel téléchargeable dans les inscriptions en ligne

ZIVERNALES DE GOURDON (26-27/02/22) : inscriptions en ligne



3 – **S'il s'agit d'un incident** ou d'un accident mineur ne nécessitant pas de secours externe à l'épreuve le DE décide, idéalement en dialoguant avec le(s) pilote(s) concerné(s) de la suite à donner. Le pilote est il en mesure de se débrouiller seul et en sécurité ou a-t-il besoin d'aide ? Sur les épreuves importantes comme le French Open ou les opens internationaux de Cat 2 CIVL une équipe d'aide peut idéalement être prévue capable d'aller à la rencontre d'un pilote en difficulté pour l'aider à récupérer son aile ou le récupérer.

Evidement il faut éviter que l'incident se transforme en incident ainsi un pilote perché haut dans un arbre sans branche ne doit pas décider ou être contraint de redescendre par ses propres moyens. Il n'est pas non plus souhaitable que des bénévoles non spécialistes entreprennent des manœuvres qui les exposerait eux même, ou la personne assistée, au danger.

Dans ce cas l'organisation aura aussi recours à la sécurité civile (112)

Pour mémoire, par le passé, vers la fin des années 90/début 2000 un cahier des charges beaucoup plus exigeant régissait certaines épreuves majeures FFVL comme le French Open. Il s'agissait de recruter un docteur sur toute la durée de l'épreuve qui puisse se tenir prêt au décollage pour intervenir en cas de problème.

Ce protocole a été annulé/simplifié par la FFVL/CCP pour coller à la réalité puisqu'on s'est rendu compte que le médecin n'était que très rarement en capacité d'intervenir lui-même vu que peu d'accidents surviennent au décollage et qu'il faut un équipement très spécifique.

A savoir : sur beaucoup d'épreuves de vol libre normales prenant place sur des territoires (Sport, Elite, Marche et Vol, voltige...) même si cela n'a rien de formel ou d'obligatoire, il est toujours apprécié de prévenir par politesse les pompiers locaux qu'une épreuve de parapente est organisée à telle date et à tel endroit.